

**MAIRIE DU HAILLAN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 27 juin 2014**

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

Présents :

**Madame KISS, Maire**

**M. FABRE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC (jusqu'à la délibération n°34/14), M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, Mme O'PRESCO, Adjointes au Maire.**

**M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, Mme PROKOFIEFF, M. ROUZE, Mme LANCHAS VINCLAIR, M. DUCLOS, Mme SEN, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, M. MEYRE, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, Mme LAMAISON, M. BADEZ**

Excusé :

**Madame GUERE  
Monsieur FOURCAUD  
Madame SAVIGNAC**

**Procuration à Monsieur FABRE  
Procuration à Monsieur CHAIGNE  
Procuration à Madame O'PRESCO (à partir de la délibération n°34/14)**

**Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de :**

**Thierry BRUNEL, comme secrétaire de séance titulaire.  
Jean-Claude CONTE, comme secrétaire suppléant.**



## ORDRE DU JOUR

### 1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

*Rapporteur : Madame Le Maire*

*Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2014, suscite-t-il de votre part des remarques ?*

**Monsieur Chaigne** : *Vous deviez vérifier la conformité d'une délibération concernant la formation des élus.*

**Madame le Maire** : *Nous avons effectivement vérifié. Tout ce qui concerne la formation des élus est une dépense obligatoire. Dépense obligatoire ne signifie pas qu'il faille mettre la totalité de ce montant au budget pour la formation des élus. Il faut que le montant de la formation que nous allons attribuer annuellement soit suffisant pour permettre justement la formation des élus. On va vous proposer de repasser cette délibération au mois de septembre puisque les crédits votés doivent être reportés annuellement sur le BP. On a mis un montant un peu plus important cette année puisque nous sommes en début de mandat et les besoins de formation des nouveaux élus sont plus importants. Ensuite au BP 2015, on vous proposera une somme qui permettra de continuer la formation. Mais il n'y a aucune obligation de mettre le maximum, c'est-à-dire les 20 %.*

**Monsieur Chaigne** : *Avez-vous saisi le contrôle de légalité sur ce sujet ?*

**Madame le Maire** : *On s'est simplement renseigné. En fait, les textes sont assez flous, ils disent que c'est 20 % au maximum, mais il n'est pas précisé s'il y a un minimum. La jurisprudence acte le fait qu'il faut que ce montant soit suffisant pour couvrir les besoins de formation des élus.*

**VOTE : UNANIMITE**

#### **Décisions municipales :**

● En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

- Suite à l'évaluation du sinistre dans les locaux administratifs du service jeunesse et éducation, signature de la lettre d'accord sur l'indemnité de 410 000 euros et fixation des honoraires d'un montant de 19 158 euros pour le contrat d'assistance expertise signé avec le cabinet Gonzague Bureau Expertise.
- Cession à titre onéreux à Mme Maryse FRUCTUOSO d'un ancien réfrigérateur de l'école maternelle les Tazuzins suite à son remplacement par un autre modèle.
- Accueil du concert dessiné l'Avventura en collaboration avec l'association Un Autre Monde le 21 juin à la Bibliothèque Multimédia pour un montant global de 800 €.
- Conclusion avec la société SOCOTEC d'un marché en procédure adaptée pour

procéder à la vérification technique des installations de levage et ascenseurs ainsi que des aires de jeux et équipements sportifs pour un montant annuel de 2775,60€ TTC.

- Un mini séjour de 3 jours est proposé au mois d'août pour les enfants âgés de 4 à 5 ans fréquentant l'ALSH Maternel (soit 10 jeunes) au centre de vacances Montalivet pour un coût par enfant de 106,80 €.
- Un mini séjour de 2 jours est proposé au mois de juillet pour les enfants âgés de 5 à 6 ans fréquentant l'ALSH Maternel (soit 14 jeunes) au Chaudron Magique de Brugnac pour un coût par enfant de 68 €.
- Poursuite de l'animation « L'île aux contes » pour le jeune public à la Bibliothèque Multimédia en invitant la compagnie « Pas folle la guêpe » avec son spectacle « Chez Persil et Ciboulette » pour un montant de 668,22 € TTC.
- Attribution à la société S.A.S. ARPEGE du marché public faisant l'objet de la consultation lancée pour la fourniture d'un logiciel, sa mise en œuvre et sa maintenance pour les services Jeunesse, Petite Enfance, Education et Régie des recettes de la Ville.

*Je vais proposer à Madame VASQUEZ qui a souhaité faire une intervention au nom du Front de Gauche de prendre la parole, puis ce sera le tour de Monsieur BOUYSSOU.*

**Erika Vasquez** : *Notre devoir d'élus locaux est d'alerter l'opinion publique lorsque des décisions contraaires à l'intérêt général sont prises. Nous pensons qu'il est nécessaire que tous les démocrates où qu'ils soient doivent tout entreprendre pour empêcher que les négociations secrètes entre les technocrates européens et étasuniens sur un accord de libre-échange se poursuivent sans que les peuples soient informés et consultés. Le texte suivant reste un projet de motion qui sera présentée au vote lors du Conseil du mois de Septembre une fois qu'il aura été retravaillé avec les élus qui souhaitent s'associer à cette initiative.*

*En effet, le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union Européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission Européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis. Cet accord négocié dans le plus grand secret prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient "harmonisées" en libéralisant au maximum les échanges, la circulation des capitaux et en protégeant les investisseurs. Les multinationales auront la possibilité d'attaquer les États si elles considèrent que leurs profits sont menacés ou simplement revus à la baisse. Cela se traduira par des sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou par une réparation pouvant être de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants.*

*Si les gains attendus de ces échanges sont flous, les risques sont bien réels. Avec cet accord, l'agrobusiness américain pourra plus facilement écouler ses produits sur le marché européen. Mais c'est surtout au niveau des mesures non tarifaires que l'accord va être impactant. En effet les normes sociales, sanitaires et environnementales seront interdites si jugées « déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires ». Cette libéralisation réglementaire ferait voler en éclat les normes sociales et environnementales appliquées en Europe, dans notre pays, notre région, notre commune. Le libre accès aux matières premières y est explicite, fini donc l'interdiction d'exploiter les gaz de schistes. L'interdiction des OGM ne sera plus possible...*

*La Ville du Haillan serait impactée directement si ce traité était signé. Il sera alors en effet très compliqué d'imposer de la nourriture biologique et locale dans les restaurants scolaires, de défendre une politique de régie pour la distribution d'eau, les transports en commun et la production d'énergie, de gérer en direct la Restauration scolaire ou l'Entrepôt car ces biens et activités seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant, pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce.*

*Les élus de la Ville du Haillan réunis en Conseil Municipal demandent au Président de la*

*République et au Président de la Commission Européenne:*

- *La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP qui représente une attaque sans précédent contre la démocratie.*
- *L'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socio professionnelles et des populations.*
- *L'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), dit Grand Marché Transatlantique, tant que la représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations».*

**Jean-Alain Bouyssou** : *Pour compléter la déclaration de nos collègues du Front de Gauche, je souhaite exprimer, au nom des deux élus Europe Ecologie du Groupe Majoritaire, notre totale opposition au traité de libre échange Europe Etats Unis, communément appelé TAFTA. La sensibilisation, puis la mobilisation contre ce projet des citoyens et des élus, à commencer par les élus municipaux, nous semblent en effet un enjeu majeur.*

*Les élus écologistes européens ont été parmi les premiers à dénoncer les risques que ce traité fait peser sur notre avenir et celui des générations futures.*

*Outre les points qui vous ont été exposés par notre collègue (déficit démocratique, alignement des normes), nous dénonçons tout particulièrement la procédure qui permettrait à des multinationales de contester devant un tribunal arbitral, des décisions prises par des états pour protéger leur population ou leur environnement. Il ne s'agit pas là d'une simple vue de l'esprit ou d'un quelconque fantasme mais d'un risque réel, à l'exemple de Philippe Morris qui attaque l'Australie pour ses restrictions sur le commerce du tabac, ou bien de l'Allemagne qui est poursuivie pour sa sortie du nucléaire, ou bien encore des grands laboratoires pharmaceutiques qui harcèlent juridiquement l'Inde pour qu'elle cesse de produire des médicaments génériques. Demain, des multinationales pourraient forcer le gouvernement français à signer des permis d'exploitation de gaz de schiste ou bien obliger la France à accepter l'importation de bœufs engraisés aux hormones ou des poulets à la dioxine.*

*Europe Ecologie réaffirme son opposition la plus ferme au traité TAFTA, nous refuserons et combattons toute tentative d'affaiblir les régulations nationales et européennes en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs.*

**Madame le Maire** : *Effectivement, comme l'a évoqué Erika Vasquez, nous allons proposer qu'un groupe d'élus travaille un projet de motion que nous passerons au vote lors du Conseil Municipal du mois de septembre.*

*Avant que nous attaquions le Conseil, je tiens à vous informer que le rapport annuel du délégataire Régaz est à votre disposition auprès du Directeur Général des Services. Il concerne l'exercice 2012 – 2013. Dernier point, surtout vous ne partez pas à la fin du Conseil car nous aurons de très nombreuses signatures à effectuer puisque nous allons voter tous les documents budgétaires.*

## **2. N°30/14 – PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ENTREPOT**

***Rapporteur : Nicole Savignac***

**Nicole Savignac** : *Lecture de la délibération*

**Madame Ardourel** : *Nous nous abstiendrons car nous n'avons pas assez d'éléments financiers pour statuer.*

**Madame le Maire** : *Le rapport complet du délégataire est aussi à votre disposition auprès du Directeur Général des Services. Vous pouvez le consulter.*

**Madame Ardourel** : *On espère qu'en juin 2015, à la reprise de la gestion de l'Entrepôt, il y aura une réelle demande des attentes des Haillanais sous forme de questionnaires par rapport à la programmation.*

**Madame le Maire** : *On a déjà une petite idée de leurs souhaits. On connaît les spectacles qui fonctionnent bien (le théâtre des Salinières, les connaissances du Monde, ...), les tendances par rapport aux fréquentations. On sait que tout ce qui est jeune public fonctionne très bien aussi. Il y a quelques têtes d'affiche en matière d'humour, de danse. L'idée n'est pas de bouleverser complètement la programmation actuelle, mais d'y apporter quelques ajustements pour pouvoir coller au mieux aux attentes des Haillanais.*

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 6 ABSTENTIONS (M.MEYRE absent)**

### **3. N°31/14 – MANIFESTATION « ACCORDS À CORPS 2015 » - TARIFS - DECISION**

*Rapporteur : Nicole Savignac*

**Nicole Savignac** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

### **4. N°32/14 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE A L'ASSOCIATION BORDEAUX CHANSON**

*Rapporteur : Nicole Savignac*

**Nicole Savignac** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

### **5. N°33/14 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE A L'ASSOCIATION POUR LA MEMOIRE DES MARTYRS DE L'AERONAUTIQUE**

*Rapporteur : Nicole Savignac*

**Nicole Savignac** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

## 6. N°34/14 – HONORARIAT DE MONSIEUR BERNARD LABISTE

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Madame le Maire** : Lecture de la délibération.

**Monsieur Meyre** : *Bonjour. Pardonnez-moi pour mon retard, je vous expliquerai en fin du Conseil le pourquoi de la chose. Vous vous doutez bien que nous voterons Contre cette proposition. Nous ne sommes pas complètement d'accord par rapport à ce qui a été fait pendant cette dernière mandature, notamment au niveau de l'urbanisme. Ce n'est pas que moi qui le dit puisque lors d'un dernier article que nous avons pu voir dans une presse quotidienne, sur son bilan, il déclarait qu'il était content de l'organisation de la Coupe du Monde de la Pelote Basque et il émettait un petit regret au niveau de l'urbanisme.*

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE**

## 7. N°35/14 – CHARTE ETHIQUE DES ELUS

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Madame le Maire** : Lecture de la délibération

**Monsieur Badez** : *Madame le Maire, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Vous nous demandez d'affirmer notre attachement à une charte, pas n'importe quelle charte, une charte éthique des élus, des jolis mots avec des majuscules, s'il vous plait. Dans le rapport de présentation, il est fait mention d'un consensus dans l'entreprise de l'élaboration de cette charte. Alors sauf à ce que chacun de nous sept soit particulièrement de mauvaise foi, nous serions curieux de savoir à quel moment il nous a été demandé de participer à l'écriture consensuelle de cette charte. Les articles 2 et 7 de cette charte ont pour titre respectivement « démocratie » et « responsabilité ». Dans votre magnifique allocution le jour de votre élection de maire, vous avez sorti une fois de plus de grands mots en nous disant votre attachement, entre autre à l'égalité qui règnerait sous votre magistrature et que vous espériez une opposition constructive, mais sur quelle base, quand vous faites tout pour nous éloigner des informations essentielles à notre compréhension et à notre participation ?. Car enfin, « la démocratie et la responsabilité nourries par le dialogue et l'échange » (article 2) avec « des décisions prises à partir d'éléments étayés permettant à chacun de se forger une opinion » (article 7), nous avons déjà pu vérifier et nous vérifierons encore au cours des délibérations n°30 et 58 de ce soir, ce ne sont que du vent quand il s'agit de la communication avec les élus que nous sommes. Peut-être pourriez-vous commencer vos travaux pratiques de démocratie et de responsabilité avec les élus que nous sommes ? Après, pourquoi pas étendre cela à tous les Haillanais. Dans votre article 5, sur l'information, vous dites vouloir « informer et débattre avec les Haillanais », mais il ne semble pas que cela ait été le cas. Pour votre fameux jardin des senteurs, à quel moment avez-vous débattu avec les Haillanais ? Le clou est peut-être cependant cette espèce de diktat : vous voudriez nous imposer (article 3) de ne faire partie d'aucun bureau d'associations alors qu'il suffirait de demander aux élus de s'abstenir lors des votes de subventions à ces mêmes associations. Après la monarchie absolue de Bernard LABISTE, vous nous aviez promis du changement, il semble bien que ce soit une promesse à la HOLLANDE. La morale et l'éthique sont comme les titres de noblesse, ils s'acquièrent en vérité et n'ont de sens que par les actes et non par les décrets. Compte*

*tenu de tous ces éléments, nous voterons Contre cette délibération.*

**Madame le Maire** : *Je vais vous répondre sur un certain nombre de points. Concernant le jardin des senteurs, c'est quelque chose qui était déjà prévue dans le parc et décidée sur le mandat précédent. On n'a pas concerté dessus, c'est simplement que l'emplacement s'est libéré. Concernant la manière dont on vous associe, je vous rappelle que vous avez deux représentants en conseil local de la Vie Associative. Sur le mandat qui s'est écoulé, vos représentants sont venus une fois. Au comité consultatif des impôts directs, je n'avais aucune obligation de le faire, je vous ai proposé de présenter des candidats, deux titulaires et deux suppléants, ce que vous avez fait. Il va y avoir la nouvelle constitution de la commission de révision des listes électorales, sur le mandat précédent, vous n'aviez aucun représentant. Je pensais vous proposer deux postes sur les dix huit qui sont à renouveler. Au conseil d'administration de l'ESC, vous avez aussi deux représentants. Je n'ai pas l'impression d'être particulièrement tyrannique. Il faut nous laisser le temps aussi de nous installer et de vous proposer des choses. Vous aussi, vous aviez fait des grandes déclarations le jour de l'installation du Conseil le samedi, et le lundi suivant, nous avons un recours au tribunal administratif !*

**Monsieur Chaigne** : *Je voudrais revenir sur un terme, le terme consensuel dans l'élaboration de cette charte. Nous n'avons pas du tout été associés à l'élaboration de cette charte.*

**Madame le Maire** : *Il est marqué « dans un esprit de consensus », il n'est pas marqué que cela a été fait ensemble. La sémantique a son importance.*

**Monsieur Chaigne** : *C'est bien pour cela que nous voterons Contre.*

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE**

#### **8 .N°36/14 – « CHANTIER JEUNES 2014 » POUR LES JEUNES DE 15/17 ANS FREQUENTANT LE RANCH**

*Rapporteur : Eric Fabre*

**Eric FABRE** : Lecture de la délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

#### **9. N°37/14 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE À L'ASSOCIATION VOLLEY-CLUB LE HAILLAN**

*Rapporteur : Eric Fabre*

**Eric FABRE** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 20 VOIX POUR (M. DARDAUD et A. GOURVENNEC ne participent pas)**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX POUR**

**10. N°38/14 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE À L'ASSOCIATION SPORTIVE LE HAILLAN – GYMNASTIQUE ARTISTIQUE**

*Rapporteur : Eric FABRE*

Eric FABRE : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 21 VOIX POUR (H. PROKOFIEFF ne participe pas)**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX POUR**

**11. N°39/14 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE À L'ASSOCIATION S.M.O.G / CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX**

*Rapporteur : Eric Fabre*

Eric Fabre : Lecture de la délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**12. N°40/14 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2013**

*Rapporteur : Monique Dardaoud*

Monique Dardaoud : Lecture de la délibération.

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS**

**13. N°41/14 – RUE GAGARINE – ACQUISITION PARCELLE AX 101**

*Rapporteur : Monique Dardaoud*

Monique Dardaoud : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *Suite à la commission, si j'ai bien compris, cette parcelle est traversée par une route, le bout de la rue Gagarine. Cette rue va être rétrocédée à la commune et ensuite il va être créé une association de locataires pour transférer toutes les rues de cette parcelle à la CUB.*

Madame le Maire : *Dans l'ensemble, c'est cela.*

**VOTE : UNANIMITE**

**12. N°42/14 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TRANSITOIRE ET DE CESSION – PARCELLE AK 300**

*Rapporteur : Monique Dardaoud*



**Monique Dardaud** : Lecture de la délibération

**Madame Lamaison** : *Je voulais intervenir au nom du groupe car nous sommes interpellés par le prix du foncier pour l'acquisition de ce terrain puisque nous atteignons des sommets qui sont assez exorbitants. 448 € par mètre carré, c'est énorme par rapport au prix des mètres carrés qui ont été acquis dans le cadre du parc du ruisseau, trois à quatre fois plus chers. Nous n'avons pas eu dans cette délibération l'estimation des domaines. Sur cette délibération, nous allons nous abstenir.*

**Madame le Maire** : *De mémoire, je crois que l'estimation des domaines était à peu près à ce niveau là.*

**Madame Lamaison** : *Nous avons eu dans le document de la délibération les modalités de calcul, mais pas l'estimation des domaines.*

**Madame le Maire** : *Dans le centre du Haillan, les prix sont relativement élevés.*

**Monique Dardaud** : *En fait, c'était cela ou on laissait bâtir une maison à dix mètres du ruisseau. On a eu beaucoup de reproches sur ce sujet là.*

**Madame Lamaison** : *La question ne portait pas sur la destination de ce terrain.*

**Monsieur Chaigne** : *Jusqu'à présent, toutes les parcelles qui ont été achetées pour le parc du ruisseau l'ont été sur la base de 100 à 120 € du mètre carré.*

**Madame le Maire** : *Cela dépend des endroits. Je n'ai pas tous les chiffres en tête, mais on pourra vous les donner. Souvent, c'étaient des fonds de jardins ou des tous petits morceaux de terrain. Là, c'est une des plus grosses parcelles que l'on ait achetée.*

**Monique Dardaud** : *De plus, la plupart des parcelles qui avaient été rachetées n'avaient pas d'accès, alors que là il y a un accès.*

**Jean-Alain Bouyssou** : *Une réponse toute simple, on ne peut pas comparer les fonds de parcelles qui sont inconstructibles avec un terrain constructible et accessible. Effectivement aujourd'hui sur le Haillan, vous achetez des terrains constructibles de 250 m<sup>2</sup>, 165 000 €. Cette parcelle a été achetée 145 000 €, frais de notaire compris. Les domaines l'ont évaluée à 138 000 €. Donc on la paie 2 000 € de plus que l'évaluation du domaine, ce qui est correct.*

**Monsieur Chaigne** : *Juste pour préciser que c'est peut être dans les prix, mais reste à savoir si c'était une priorité d'acheter cette parcelle ou s'il n'y avait pas d'autres investissements à faire pour la commune.*

**Madame le Maire** : *Comme vous l'a dit Monique DARDAUD, c'était cela ou laisser construire quelque chose. Nous avons fait le choix de conforter et d'épaissir le parc parce que cela nous semblait plus judicieux à cet endroit là plutôt que de laisser construire une maison quasiment au bord du ruisseau.*

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS**

**13. N°43/14 – FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL POUR LES SERVICES PETITE ENFANCE – EDUCATION ET REGIE CENTRALE DE LA VILLE DU HAILLAN – DEMANDE DE SUBVENTION**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

**Jean-Michel Bousquet** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**14. N°44/14 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE – TARIFS 2015**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

**Jean-Michel Bousquet** : Lecture de la délibération

**Monsieur Chaigne** : *Nous voterons Contre cette délibération parce que nous sommes contre le fait d'augmenter les enseignes des commerçants à partir de 12 m<sup>2</sup>. Pour une petite précision de calcul, passer de 30 € à 33 € du mètre carré, cela fait 10 % et non 8 %.*

**Jean-Michel Bousquet** : *L'augmentation du prix au mètre carré est au-delà de 12 m<sup>2</sup>.*

**Madame le Maire** : *Pour préciser, ces tarifs n'ont pas bougé depuis cinq ans.*

**Monsieur Chaigne** : *Ils étaient progressifs jusqu'en 2014. Mais dès que vous avez le droit d'augmenter, vous augmentez.*

**Madame le Maire** : *Oui, mais en préservant les finances des petites entreprises et des commerçants. A priori, ce sont surtout les grosses entreprises qui vont voir une hausse de cette TLPE.*

**Monsieur Chaigne** : *Permettez-moi de vous contrarier légèrement, mais de 12 à 50 m<sup>2</sup>, on augmente de 10 % et au-delà de 50 m<sup>2</sup>, on n'augmente que de 8 %.*

**Jean-Michel Bousquet** : *Concernant le caractère progressif, il reste préservé bien entendu avec un objectif, non pas de taxer plus, mais de maîtriser. On n'est pas dans une logique d'aller récupérer une augmentation importante des recettes, mais de maîtriser les superficies. Et le sentiment que nous avons malgré tout, est que le résultat au final reste à la fois supportable financièrement et nous permet de limiter les dispositifs.*

**Madame le Maire** : *L'objectif est vraiment de lutter contre la pollution visuelle et la prolifération des enseignes et pré enseignes.*

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE**

## 15. N°45/14 – REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES DE LA VILLE DU HAILLAN

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

## 16. N°46/14 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2013

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

## 17. N°47/14 – BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération.

*Sue le plan financier, les résultats du compte administratif 2013 sont les suivants :*

- recettes de fonctionnement : 13 374 135 €
- dépenses de fonctionnement : 11 031 394 €
- sur une épargne brute de 2 342 741 €.

*En ce qui concerne les soldes intermédiaires de gestion 2013, nous arrivons à une valeur d'épargne brute de 2 342 741 €, une épargne nette de 1 875 333 €, un financement propre et disponible de 2 235 548 € et un besoin de financement de 2 976 922 €. Pour faire simple, le chiffre à retenir est le résultat global d'un excédent de 1 279 894,96 €. Concernant l'épargne brute, elle est effectivement en légère diminution par rapport à l'année 2012, ce qui correspond, comme la majorité des communes y est confrontée, à une amorce d'effet ciseau léger liée au tassement des recettes étatiques. Parallèlement, les dépenses évoluent plus rapidement que les recettes (6 % contre + 3 % respectivement). Cela conforte l'attention que nous portons et que nous porterons à nos dépenses de fonctionnement sur cette année et l'année à venir.*

*Concernant les équilibres, au niveau de la section de fonctionnement sur les opérations réelles, nous observons sur le compte administratif 2012, une valeur de 12 969 259 €, sur le compte administratif 2013, une valeur de 13 374 135 €, soit + 3,12 % au niveau des recettes réelles de fonctionnement.*

*Une petite analyse par chapitre, sur les recettes :*

*- Sur les produits des services, diminution légère de 7 % par rapport à 2012 liée à un effort poursuivi sur les tarifs et quelques recalages liés aux classes transplantées et aux rythmes scolaires.*

*- Au niveau des impôts et taxes, les contributions directes de 7 600 000 €, soit une augmentation par rapport à l'année 2012. Les bases locatives ont augmenté, ce qui explique l'évolution des recettes. Essentiellement une augmentation des bases locatives transmise par l'Etat qui conforte la bonne dynamique de la commune. Une attribution de compensation liée à l'ex Taxe Professionnelle Unique avec la CUB de 1 525 821 €. La dotation de solidarité*

communautaire qui a augmenté d'un peu plus de 400 000 € entre 2012 et 2013. La taxe additionnelle aux droits de mutation qui se monte à 310 708 € est en légère diminution. Une augmentation de la taxe sur l'électricité de 224 872 € contre 211 310 € en 2012. Et donc une évolution des recettes de dotations et participations.

Au final, une bonne dynamique sur les recettes, même si nous observons quelques stabilités complémentaires.

- Au niveau des dépenses de fonctionnement, une évolution des dépenses des opérations réelles, de 10 418 926 € au CA 2012 à 11 031 394 € au CA 2013, qui s'explique par une évolution des charges de gestion courante à hauteur de 2 516 001 € qui représentent 23 % du montant global lié aux prestations de service et à l'augmentation principalement des fluides (une fuite d'eau, l'augmentation des tarifs d'électricité et les recalages liés aux contrats adossés).

- Les charges de personnel se sont élevées en 2013 à 6 689 310 €, soit effectivement 60,64 % contre 60,98 % en 2012. Des chiffres qui se stabilisent et qui baissent de compte administratif à compte administratif. Et pour relativiser juste ce chiffre là, je vous donnerai le ratio au vote du BS qui lui est nettement inférieur à 60 %.

- Les charges financières liées à l'intérêt de la dette s'élève à 246 539 €, soit 2,23 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement, en diminution de 3 % liée à la poursuite du désendettement de la commune.

- Sur la section d'investissement, par rapport à 2012, on a des évolutions importantes avec un bilan 2013 à 5 679 987 €, soit une augmentation de 168% correspondant à la réalisation des investissements majeurs qui ont été financés sur le budget 2013 : le PAE, l'école élémentaire du Centre, l'espace Henri ARNOUD, les courts de tennis couverts, les bureaux de l'ASH, le solde du cimetière, la toiture de la maison des Sources, les travaux sur le Centre Technique Municipal, les travaux informatiques, la flotte automobile et l'acquisition de la balayeuse, les travaux d'éclairage public et tous les travaux d'amélioration du patrimoine qui donnent pleinement satisfaction aux utilisateurs.

Concernant les remboursements d'emprunts au même titre que les frais financiers, l'annuité 2013 s'élève à 484 370 €, une diminution de 4 %. Tout cela conforte la bonne santé des comptes, même si un emprunt de 500 000 € a été réalisé, les charges financières continuent à baisser.

Donc synthétiquement et à retenir, un effort continu dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui vise à compenser le faible dynamisme des recettes de l'Etat, même si l'ensemble a gardé une dynamique positive. L'effet ciseau que l'on constate est lié à un tassement des recettes de l'Etat, même si nos recettes continuent à augmenter.

Concernant les budgets annexes, sur la régie des spectacles qui est uniquement un budget de fonctionnement, il s'équilibrait à 290 831 € au CA 2012 contre 284 767 € au CA 2013, soit un excédent global de 43 794,50 € qui reste globalement stable par rapport aux années précédentes. Le budget des transports présente un excédent global de 1 326,18 € (bus et sorties scolaires essentiellement).

C'est un bilan financier globalement stable, mais sur lequel nous poursuivons notre vigilance comme nous nous y sommes engagés.

**Madame le Maire :** Une petite précision sur le compte administratif relatif à la régie des spectacles, vous avez une petite partie investissements qui correspond au remboursement de l'emprunt pour l'Entrepôt mais qui arrive à sa fin en 2015.

**Monsieur Badez :** L'analyse de ce compte administratif conduit à souligner plusieurs points :

- Une sur évaluation des dépenses à engager sur le Budget Primitif

- *Une sous évaluation des recettes engendrées*

*Nous ne pouvons que déplorer le fait que, pour les dépenses d'investissements, les crédits ouverts ne correspondent en rien à la lecture des dépenses engagées : 7,9M de crédits ouverts pour 5,7M de mandats émis. Un reste à réaliser qui aurait pu être, encore une fois, lissé sur deux années évitant par là même un besoin de financement aussi important. Les crédits annulés (près de 300 000 €) ne représentent, de facto, que le décalage entre votre prévision budgétaire et les réalisations effectives.*

*Ce Compte Administratif nous démontre que le Budget Primitif ne correspondait absolument pas à une analyse sérieuse et précise des réels besoins de notre collectivité, mais plus à un exercice de sur et sous évaluation qui ne sert en rien les Haillanais : la pression fiscale ne se justifie pas au vu de ces investissements. C'est pourquoi nous votons contre ces délibérations. Je vous remercie.*

**Madame le Maire** : *Une petite remarque sur la notion de « sous évaluation des recettes et sur évaluation des dépenses ». Je ne sais pas comment vous gérez votre budget, mais qu'auriez-vous pensé si nous avions fait l'inverse ?*

*C'est sur un budget de 14 millions et la saine gestion veut qu'on ait plutôt tendance à sous évaluer les recettes parce qu'on ne sait pas au moment où l'on fait les budgets, quel va être le montant de nos recettes fiscales et pareil pour les dépenses.*

**Jean-Michel Bousquet** : *Une petite précision, le montant précis de l'excédent s'élève à 1 279 000 €, donc on est bien en dessous des 2 000 000 €. On est sur quelque chose qui, à mon sens, a deux vertus. La première nous permet de faire face aux aléas. Il est indispensable pour une commune de pouvoir disposer d'une marge d'ajustements liée à la fois à la mise en place des projets, à leur déroulement et donc aux ajustements nécessaires par le biais du BS, et d'autre part d'avoir la capacité de faire face à des aléas complémentaires comme cela a pu se produire par le passé sur des dépenses d'investissements liées à un sinistre ou à un besoin important pour la collectivité. Sur les mécanismes comptables, l'excédent est issu des budgets de fonctionnement et donc des économies importantes réalisées par les services et la bonne gestion, ainsi que quelques recettes complémentaires liées à l'augmentation des bases, mais qui ne sont pas au jour du vote du BP connues ou tout au moins certaines. Dans le cas de la gestion d'un budget en bon père de famille, la méthodologie est de valider les recettes dont nous sommes certains et de ne pas inscrire des recettes incertaines pour éviter de mettre en péril le budget tel qu'il est voté, que ce soit sur le plan comptable ou sur le plan fonctionnel et opérationnel. Les bons résultats de la section de fonctionnement contribuent à financer les travaux d'investissements, la section d'investissement étant mécaniquement déficitaire. Ce sont les bons résultats des sections de fonctionnement, les économies et les recettes supplémentaires qui ont pu être récupérés par le travail des services et par les actions mises en œuvre (pour preuve, la réserve parlementaire, délibération n°43/14) qui nous permettent de générer des marges, lesquelles marges nous serviront aussi à tenir la santé sur les années à venir avec les tassements des recettes en maîtrisant la fiscalité.*

**Monsieur Badez** : *Effectivement, vous avez parlé de réserve et c'est ce qui nous gêne le plus. C'est pourquoi nous votons Contre. Nous considérons et ce depuis des années, que cette réserve est constituée par l'impôt. Le terme était mal choisi.*

**Jean-Michel Bousquet** : *Il ne s'agit pas de réserve financière, il s'agit de prudence prévisionnelle dans la gestion. Le terme de réserve, vous avez raison, est un peu inapproprié. On ne stocke pas de l'argent, il s'agit d'une gestion « en bon père de famille » visant à préserver l'avenir des « à-coups », tout en nous permettant de faire face à tout ce qui*

*pourrait survenir sur la commune sans être obligé d'aller chercher des recettes supplémentaires en augmentant ponctuellement les impôts.*

**Madame le Maire** : *Je vous rappelle Monsieur BADEZ que cela fait plusieurs années que la fiscalité n'a pas bougé au Haillan et que nous sommes obligés, compte tenu de toutes les contraintes citées par Jean-Michel BOUSQUET, de faire tourner le quotidien de la commune alors que nous avons un budget de plus en plus restreint.*

**Monsieur Chaigne** : *Je voudrais juste rectifier sur la fiscalité. Premier point, effectivement sur les deux dernières années, vous n'avez pas augmenté, mais vous aviez tellement augmenté sur les trois premières années. Deuxième point, votre prédécesseur et vous, Monsieur BOUSQUET, vous nous avez parlé au moins trois fois du désengagement de l'Etat avec la diminution de la DGF. Je rappelle qu'en 2013, elle a dépassé un million d'euros, en 2012 elle était de 960 000 €, l'année d'avant de 957 000 €. Cela fait au moins trois ans que vous nous annoncez la baisse de la DGF. Elle viendra certainement grâce à votre gouvernement, on l'attend toujours.*

**Madame le Maire** : *Si elle ne baisse pas trop, c'est aussi parce qu'il y a une dynamique de la population. Si la population n'avait pas augmenté, on aurait une chute de la DGF beaucoup plus importante.*

**Jean-Michel Bousquet** : *J'anticipe mais on verra au BS 2014 par rapport au prévisionnel que le constat sur la dotation fait état d'une baisse de 91 000 € avec un niveau notifié à 942 000 €. Mon propos était plus orienté vers l'avenir que sur le bilan.*

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE**

#### **18. N°48/14 – BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

**Jean-Michel Bousquet** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE**

#### **19. N°49/14 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

**Jean-Michel Bousquet** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE**

**20. N°50/14 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013 - DECISION**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

**Jean-Michel Bousquet** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE**

**21. N°51/14 – BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS A CARACTERE CULTUREL – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013 - DECISION**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

**Jean-Michel Bousquet** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE**

**22. N°52/14 – BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013 - DECISION**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

**Jean-Michel Bousquet** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE**

**23. N°53/14 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

**Jean-Michel Bousquet** : Lecture de la délibération

*Sur les grandes opérations, les ajustements et les dépenses supplémentaires, une partie de l'excédent servira à financer les dépenses de personnel liées notamment aux réformes des agents de catégories B et C qui sont intervenues en début d'année ainsi que le recalage de quelques points techniques sur les cotisations de retraites, les validations de services et des recalages de rémunérations des fonctionnaires sur lesquelles il y a eu quelques petites erreurs de calcul en défaveur des agents, qui ont été rectifiées. Globalement, cela reste un poste important sur le fonctionnement et ce n'est pas le seul. Est inscrit au Budget*

*Supplémentaire un certain nombre de dépenses liées au démarrage du mandat et aux actions importantes, telle que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la charte architecturale paysagère qui va être mise en place dès 2014 pour pouvoir arriver à progresser sur l'aménagement urbain de la ville, à hauteur de 20 000 €. Un certain nombre de dépenses liées aussi au sinistre de Bel Air avec la mise en sécurité et les algécos qui ont été recalés en fonction des besoins des utilisateurs. Un mécanisme comptable lié au crédit de TVA sur la régie des transports (18 500€) et au crédit de raccordement électrique pour un certain nombre de lotissements ainsi qu'une étude de projets pour les jeunes de 12 à 18 ans.*

*Sur les nouvelles dépenses d'investissements, quelque dépenses importantes ou du moins symboliques et stratégiques pour la ville. Je reviens sur la sauvegarde de l'ensemble de nos données informatiques sur un site déporté de la mairie. On parle ici de sécuriser notre relation à l'usager, la dématérialiser, l'améliorer. Etudier de façon globale le programme et les bâtiments tels qui vont être aménagés dans le cadre d'exécution du programme, c'est-à-dire analyser, étudier et programmer les travaux de façon raisonnée, pluriannuelle, construite et cohérente en partenariat avec les utilisateurs. Quelques aménagements paysagers complémentaires en accompagnement des travaux de voirie de la CUB. Les plantations se font au mois de novembre, donc autant les inscrire au BS, cela permettra d'offrir un cadre immédiatement agréable pour tous. Des aménagements complémentaires techniques sur l'école maternelle des Tausins, il s'agit de renouveler le sol de la grande salle avec un triple objectif. Le premier est de pouvoir offrir un sol polyvalent qualitatif pour la plus grande partie, de sécuriser ce site et d'améliorer la qualité des sols sur les écoles et donc de rester en pointe sur la santé de nos enfants. Et enfin l'extension de la plateforme de skate en mettant en place la deuxième partie qui avait été envisagée mais différée au résultat de la première tranche et qui au vue du succès paraît tout à fait pertinente immédiatement.*

*Je passe sur le mobilier des classes que nous pourrions être amenés à ouvrir.*

*Sur les recettes de fonctionnement, deux baisses sur la dotation générale de fonctionnement et sur la dotation de solidarité communautaire, les deux liées à la participation au redressement des comptes publics, à hauteur de – 91 000 € sur le budget 2014, donc inscrits au BS, avec une notification de DGF à hauteur de 942 181 € au lieu des 1 010 000 € inscrits sur la base de l'année dernière. La bonne surprise est la dotation de solidarité rurale à hauteur de 61 993 €.*

*Les équilibres à l'échelon national ne sont pas à la dynamique, malgré la dynamique de population.*

*Par rapport à ce que vous disiez toute à l'heure, Monsieur Chaigne, sur le fait que c'est effectivement un gouvernement de gauche qui le présente, je crois que la réduction des dépenses publiques est aujourd'hui quelque chose de relativement consensuelle entre les différentes couleurs politiques pour différentes raisons, que ce soient contraintes, voulues ou structurelles. Je ne pense pas qu'aujourd'hui ce soit un choix politique de l'un ou de l'autre, mais plutôt une nécessité sur la santé des comptes publics. Les discours européens que nous subissons tous, ne sont pas particulièrement socialistes. Indépendamment du jugement personnel, c'est un constat objectif et financier que je vous livre.*

**Madame le Maire** : *Je confirme à Monsieur BOUSQUET qu'au niveau de l'union européenne, ce sont tous sauf des socialistes au pouvoir.*

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE**



**24. N°54/14 – BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

**Jean-Michel Bousquet** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE**

**25. N°55/14 – BUDGET ANNEXE POUR LA REGIE DES TRANSPORTS – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

**Jean-Michel Bousquet** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE**

**26. N°56/14 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DE L'ESPACE SOCIO CULTUREL**

*Rapporteur : Madeleine O'Presco*

**Madeleine O'Presco** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**27. N°57/14 – CHARTE DES CRIQ « COMITÉS DE REFLEXION ET D'INITIATIVES PAR QUARTIER » - ADOPTION**

*Rapporteur : Patrick Merian*

**Patrick Merian** : Lecture de la délibération

**Madame le Maire** : *Cela faisait partie de nos promesses de campagne. Nous nous étions engagés à ce qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014, il y ait des comités de quartier qui soient créés. Nous tenons aujourd'hui notre engagement avec une charte des CRIQ et comme vous l'a expliqué Patrick MERIAN, l'idée est d'éviter de faire une usine à gaz absolument ingérable qui va décourager les participants au bout de trois réunions, mais de faire un outil particulièrement souple qui soit ouvert à l'ensemble des Haillanais (les habitants, mais aussi toutes les institutions et entreprises) qui seraient susceptibles d'être intéressés pour participer activement aux projets de la ville. L'objectif est que les habitants puissent demander l'inscription à l'ordre du jour des sujets ou des thèmes qui leur tiennent à cœur et qui représentent pour eux un enjeu sur leur quartier ou à l'échelle de la ville. Tout cela sera*

centralisé au niveau de la mairie, nous allons créer une adresse mail spécifique pour pouvoir recevoir ces inscriptions à l'ordre du jour. Comme vous l'a rappelé Patrick MERIAN, nous partons sur cette base là, mais rien n'est figé. On verra au bout de deux ans de fonctionnement, si cela donne satisfaction. Si ce n'est pas le cas, nous reverrons notre copie, nous retravaillerons pour que le système fonctionne au mieux.

**Jean-Claude Conte** : C'est une explication de vote sur la mise en place des CRIQ.

Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

Les élus du Front de Gauche sont particulièrement déçus de ne pas vous avoir convaincus d'adhérer à nos propositions et de n'avoir pu trouver un consensus sur le fonctionnement des Comités de Réflexions et d'Initiatives.

Certes, l'élu en charge de la Citoyenneté s'est largement inspiré du texte que nous avons rédigé à la suite d'un travail collectif important par le nombre de citoyens ayant participé à notre réflexion. La mise en place des Comités de Quartier, rebaptisés Comités de Réflexions et d'Initiatives de Quartier (CRIQ), était et est toujours pour nous une des propositions phares de notre programme partagé. Nous avons souhaité leur mise en place dès le début du mandat pour qu'ils soient une vraie réussite de la démocratie locale. En effet, nous sommes conscients que la démocratie participative, telle qu'elle a été pratiquée dans le passé, a des limites. En ce qui nous concerne, nous souhaitons redonner envie à chacun et à chacune des citoyens de prendre part à la vie de son quartier, de sa commune et de créer du lien social. Nous souhaitons développer une démocratie locale nouvelle, de réflexions et d'initiatives collectives à partir de chaque quartier.

En mettant chaque comité sous la responsabilité d'un élu référent ou d'un groupe d'élus municipaux, cela risque selon nous, non seulement d'enlever aux citoyens non élus toutes réflexions collectives et initiatives sur l'aménagement de leur quartier, mais aussi de placer uniquement l'élu comme un relais, un défenseur de la politique de la Mairie. Ce risque est bien réel parce que les citoyens trouveront que tout est ficelé d'avance ou seulement modifiable à la marge. Ce sentiment, cette impression, les gens l'expriment dans le cadre des diverses concertations que nous pratiquons depuis des années. Cela ne favorise-t-il pas le vote populiste ?

Parce que nous pensons que les élus doivent davantage être à l'écoute, nous proposons pour faire vivre chaque comité, un collectif d'animation composé de quelques citoyens et citoyennes de générations différentes couvrant tout le territoire du quartier. Les élus habitants dans le quartier y seraient, bien entendu, associés et veilleraient au bon fonctionnement. En amont des deux ou trois assemblées annuelles de quartier, l'équipe d'animation travaillerait avec tous les habitants des idées, détermineraient les points les plus importants à traiter, dégageraient les priorités, avec l'aide des divers services concernés (Mairie, CUB, etc...). Ce travail en amont étant très important.

Nous avons quelques exemples où des gens d'un même quartier réfléchissent ensemble, élaborent des projets communs qui ainsi peuvent être étudiés en profondeur. Ces réflexions collectives sont une aide précieuse pour bien faire du premier coup. Nous pensons et nous pensons toujours qu'ainsi les citoyens s'engageraient pleinement, y compris celles et ceux qui n'ont toujours pas la possibilité ou le désir de s'exprimer lors des élections.

On va donc reproduire quelque chose qui, dans le passé, n'a pas été satisfaisant pour les habitants de notre commune. Ils ne souhaitent pas des conseils de quartier mais une réelle démocratisation de la vie locale. Nous ne souhaitons pas recréer de nouvelles déceptions, mais essayer avec les citoyens un autre concept de la démocratie locale.

Bien sûr, nous ne voterons pas Contre. Cela pourrait être interprété comme un refus de notre part de mettre en place les comités de réflexions et d'initiatives collectives et vous comprendrez que ce n'est absolument pas le cas. Nous pourrions voter Pour, mais compte

tenu de votre obstination à placer ainsi les Haillanais sous une sorte de "curatelle municipale", en mettant l'élu comme responsable de l'animation du comité, nous nous abstenons.

Les militants, les élus, les amis du Front de Gauche participeront activement à ces comités de réflexions et d'initiatives dès leur mise en place comme citoyens et citoyennes. Les élus dans leurs fonctions et attributions seront à l'écoute dès lors qu'ils seront invités dans ces comités. En revanche, ils ne souhaitent pas faire partie des référents municipaux, vu leur opposition au rôle tenu par ces derniers. Nous souhaitons que ces comités soient un lieu d'échange entre citoyens, hors de tout clivage, dans l'intérêt de tous les habitants et habitantes de notre commune.

**Patrick Merian** : Je pense que les craintes exprimées par Jean-Claude CONTE seront très rapidement évacuées par la pratique de ces CRIQ et au sujet de l'animation, il sera rassuré très rapidement aussi. Quand on parle de collège d'élus, il s'agit d'animations. Il n'est aucunement question de diriger, ni d'orienter les discussions, mais bien de recueillir des avis et des réflexions et de faire participer à des concertations. S'appuyant sur ces expériences passées, c'est l'occasion où jamais de tenter un nouveau cadre et si jamais il s'avérait qu'il ne fonctionnait pas ou qu'il dysfonctionnait, il a été prévu de l'amender par une nouvelle délibération du Conseil Municipal, y compris sur la base de remarques ou de propositions faites par les citoyens eux-mêmes dans les CRIQ. On ne peut jamais préjuger de la réussite de la mise en place d'un système mais à priori, cela a l'air bien parti. On ne peut non plus préjuger du fait que cela se passera mal avant d'être commencé.

**Madame le Maire** : Je comprends tout à fait les craintes du Front de Gauche. Il a bien été précisé et c'est marqué noir sur blanc dans cette charte que les élus référents ne sont nullement là pour être « la voix de son maître » et défendre uniquement la politique municipale, mais ils sont bien là en tant qu'animateurs. La sémantique a son importance, animer ne veut pas dire imposer son point de vue. Le rôle d'animation ne s'invente pas et les élus sont mieux placés que quiconque pour pouvoir assurer ce rôle. Une autre crainte qui est émise par le Front de Gauche est que ce système soit verrouillé. Hors, si vous lisez attentivement la charte des CRIQ, rien ne s'oppose à ce que les habitants nous fassent des propositions. Le risque que je vois à un système avec une animation intégrant des habitants et pas d'élus, est qu'en définitive, on va toujours retrouver les mêmes personnes, c'est-à-dire ceux qui vont oser prendre la parole en public, ceux qui ont le temps de s'occuper de ce qui se passe dans le quartier et on va exclure les actifs, les gens qui n'ont pas le temps, etc... Le fait que ces CRIQ soient très largement ouverts permettra d'éviter cet écueil. La carte des CRIQ avec les cinq zones va permettre d'avoir une vision un peu plus large que son bout de trottoir. Dans la charte des CRIQ, il est inscrit aussi la possibilité de faire des CRIQ réunis pour des sujets qui concernent l'intégralité de la population (par exemple, les perspectives d'évolution du Centre ville). On va démarrer comme cela, on verra comment cela fonctionne. S'il y a des dysfonctionnements, des ajustements à faire, nous prenons l'engagement de faire ces ajustements pour que ces comités fonctionnent le mieux possible.

**Monsieur Meyre** : En ce qui nous concerne, nous voterons favorablement à ce CRIQ puisque cela faisait partie de notre programme. Je comprends peut-être l'inquiétude de Monsieur CONTE quand l'ancien maire ou le futur maire honoraire avait supprimé les conseils de quartier en 2008, il est bien évident que nous veillerons à ce que ce CRIQ ne reste pas sur le bord de la route de votre mandature.

Je suis un peu étonné de l'intervention du Front de Gauche par rapport à votre groupe parce qu'il me semblait que vous travailliez en parfaite communion pendant cette campagne. Et il

*aurait été peut-être judicieux qu'il y ait une troisième liste puisque visiblement c'est quelque chose d'important et vous auriez pu le mettre dans votre programme et le démarrer aussitôt. Apprenez à mieux vous connaître, c'est Socrate qui disait : « Connais toi toi-même et tu connaîtras l'univers des Dieux ».*

**Jean-Claude Conte** : *Dans nos propositions, madame le Maire, vous disiez : « un groupe d'habitants dans les quartiers sans qu'il y ait des élus », ce n'est pas cela qu'on proposait, on proposait un groupe d'habitants pour animer avec des élus présents dans le groupe. Je comprends la réaction de Monsieur MEYRE, mais ne croyez pas que notre position aujourd'hui va affaiblir notre volonté d'union des forces de gauche. Si justement nous avons fait une troisième liste comme vous le souhaitiez, peut-être vous seriez à la place de Madame KISS, et cela il faut en prendre bien conscience.*

**Philippe Rouzé** : *Il ne faut pas être étonné qu'au sein du Conseil Municipal il y ait un débat démocratique qui s'instaure, y compris à l'intérieur du Groupe Majoritaire. Le Conseil Municipal n'est pas là pour simplement valider ce qui a été décidé à l'intérieur des groupes. Si on veut que les citoyens s'intéressent à nouveau à la politique, il faut qu'il y ait un débat, y compris au sein des groupes politiques. Avant d'être un élu, on est un citoyen. Sur un sujet précis, de par son vécu, de par sa position, on peut être en désaccord avec le Groupe Majoritaire, mais cela n'affaiblit pas le groupe, cela enrichit le groupe.*

**Jean-Michel Bousquet** : *Je trouve plutôt réjouissant d'avoir un consensus global sur la préoccupation et l'écoute des Haillanais dans les décisions qui vont se prendre. Les débats sont toujours enrichissants humainement et intellectuellement. Je vois surtout que les débats tournent autour des outils et pas sur le fond. C'est une très bonne chose qu'il y ait une unanimité de fond sur la modernité des méthodes et le fait d'écouter les Haillanais et de construire sur la base des échanges avec les Haillanais. C'est une satisfaction de voir une unanimité au service de la population haillanaise et une richesse de pouvoir échanger sur les outils plutôt que de rester sur une solution, se disant que de toute façon on a la science infuse.*

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 18 VOIX POUR + 4 ABSTENTIONS (J-C. CONTE, E. VASQUEZ, R. SARLANDIE, P. ROUZE)**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX POUR**

## **28. N°58/14 – REGIE PUBLICITAIRE ET VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE MAGAZINE MUNICIPAL**

*Rapporteur : Daniel Duclos*

**Daniel Duclos** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS**

**Madame le Maire** : *C'était la dernière délibération. Et juste vous rappeler que vous ne devez pas partir car vous avez de nombreux documents à signer.*

**Monsieur Meyre** : *Je voulais juste m'excuser pour mon retard. J'étais en réunion à Saint Jean d'Illac puisque vous n'êtes pas sans le savoir qu'il y aura une compétition de labour qui*

*regroupera 250 000 personnes. J'étais en réunion avec la Préfecture et les services de sécurité puisque nous attendons le Président, le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Agriculture. Je vous propose de vous offrir des places si vous le souhaitez.*

**Madame le Maire** : *Merci Monsieur MEYRE pour cette proposition. Excellent weekend à tous.*

**Thierry BRUNEL**  
Secrétaire de Séance

**Andréa KISS**  
Maire du Haillan